

religieux par celle des intérêts politiques.

Pour arriver à cette constitution d'un parti catholique débouchant sur le champ de bataille électoral, il a fallu trois circonstances :

Il a fallu, d'abord, que les députés chargés jusqu'ici des revendications catholiques concurremment avec leurs revendications politiques eussent la malchance de ne pas réussir dans ces doubles revendications.

Il a fallu que les républicains, victorieux, concentrasent leurs attaques contre les institutions catholiques.

Il a fallu enfin qu'une voix s'élève parmi les catholiques avec une autorité suffisante pour les grouper et leur donner des ordres.

Ces trois circonstances nécessaires se sont produites.

Ce n'est pas être injuste et agressif pour les monarchistes, dont je suis, que de dire qu'ils ont insuffisamment réussi à faire prévaloir leurs idées.

Ce n'est pas non plus être agressif contre les républicains que de dire qu'ils ont surtout gouverné contre le catholicisme et que le faineux "le cléricalisme, voilà l'ennemi !" est resté leur cri de guerre, comme "Moutjoie et saint Denis !" était le cri de guerre des Capétiens. Cela est si vrai qu'aujourd'hui encore, après vingt ans de luttes et de victoires, il estiment qu'accuser Méline de pactiser avec les curés, c'est lui porter un coup mortel.

Enfin, ce n'est dire rien de bien nouveau que de rappeler qu'une voix s'est élevée convoquant les catholiques à l'action. Cette voix aurait dû être celle de l'épiscopat. Chez nos voisins les Belges, c'est l'épiscopat qui condamnit les catholiques à la conquête du pouvoir. Mais, en France, depuis le Concordat de 1802, il n'y a plus d'épiscopat : il n'y a que des évêques. C'est pourquoi le pape Léon XIII lui-même dut prendre la parole. C'est ainsi que, dans des moments difficiles, quand les officiers étaient troublés et la troupe hésitante, on a vu le général en chef lui-même prendre un drapeau et marcher en avant. Exemple : Arcole.

La voix du père commun des fidèles s'est donc fait entendre, et Léon XIII a donné des conseils qu'on a appelés les "directions pontificales,"

conseils autour desquels s'est engagée aussitôt même chez les catholiques, une polémique aussi acharnée qu'oiseuse.

Du moment que le Saint-Père donnait aux catholiques des conseils politiques, il ne pouvait que leur recommander l'acceptation loyale de la Constitution républicaine, car il ne faut pas oublier que, même après l'entrée des Italiens à Rome, le 20 septembre 1870, le Saint-Siège est considéré par l'Europe civilisée comme une puissance temporelle qui entretient avec toutes les nations des rapports réguliers et permanents au moyen d'ambassadeurs véritables.

En France, l'ambassadeur du Saint-Siège, le nonce, est le porte-parole du corps diplomatique. C'est lui qui, aux fêtes officielles, transmet au représentant de la République les félicitations, les marques d'estime et d'amitié des autres puissances. Les rapports cordiaux établis entre le gouvernement républicain et le Saint-Siège expliquent pourquoi le pape ne pouvait réellement pas recommander aux catholiques de voter contre la République. On ne voit pas bien le nonce du pape accablant de compliments l'"excellentissime *praeses*" Faure et le pape recommandant aux électeurs de voter pour des députés qui enverraient Faure aux cinq cents diables.

D'ailleurs, dans ses directions, le pape n'est pas seulement resté fidèle au simple bon sens : il s'est conformé aux traditions immuables de l'Église, qui acceptent et soutiennent tous les gouvernements assez heureux pour s'établir, même sans son concours, et quelquefois contre son gré.

Donc, le parti catholique existe, et le parti catholique, docile aux directions pontificales, accepte la République, déclare vouloir se maintenir sur le terrain constitutionnel et faire ce qu'autrefois on appelait de l'opposition dynastique.

Ce premier point a été adopté par le congrès, qui a stipulé que les candidats qui voudront obtenir les suffrages des catholiques devront adhérer à la forme républicaine du gouvernement.

Le but du pape n'est pas, ou le conçoit bien uniquement de renforcer la majorité républicaine. Il est surtout d'obtenir d'elle des modifications à certaines lois qui paraissent à c